

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00024

Numéro SIREN : 309 410 025

Nom ou dénomination : PLEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2020 sous le numéro de dépôt 3838

Greffes du tribunal de commerce de Saint Brieuc



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/3838

Déposant :

Nom/dénomination : PLEDIS

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration

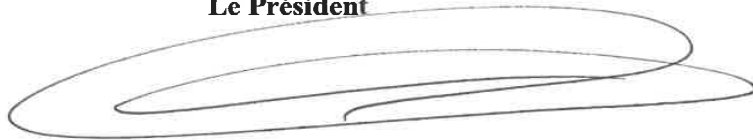
N° SIREN : 309 410 025

N° gestion : 1977 B 00024

PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

BILAN
COMPTE DE RESULTATS
ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 JANVIER 2018

Certifiés conformes
Le Président



Bilan Actif

		31/01/2018			31/01/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	289 675	273 982	15 693	6 175
	Fonds commercial (1)	1 120 187		1 120 187	1 120 187
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	390 865	54 866	335 999	346 462
	Constructions	12 136 813	8 904 409	3 232 405	3 470 120
	Installations techniques, mat. et outillage indus	2 340 047	1 772 632	567 415	467 967
	Autres immobilisations corporelles	926 778	734 117	192 661	213 472
	Immobilisations en cours	6 290		6 290	
	Avances et acomptes	74 924		74 924	22 844
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	988 290	135 310	852 980	651 070
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations	861 571	63 121	798 450	754 364
	Autres titres immobilisés	1 071 306		1 071 306	1 063 197
	Prêts	37 694		37 694	56 173
	Autres immobilisations financières	689 903		689 903	678 363
	TOTAL (II)	20 934 342	11 938 437	8 995 905	8 850 394
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	47 489		47 489	51 358
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
COMPTES DE REGULARISATION	Marchandises	6 487 150	187 266	6 299 884	6 023 905
	Avances et Acomptes versés sur commandes				2 855
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	320 490	3 016	317 473	252 352
	Autres créances	2 760 339	2 861	2 757 478	2 088 687
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	639 056		639 056	1 741 350
	DISPONIBILITES	2 920 992		2 920 992	2 173 320
	Charges constatées d'avance	461 782		461 782	448 371
	TOTAL (III)	13 637 298	193 143	13 444 154	12 782 198
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		34 571 640	12 131 580	22 440 060	21 632 592
(1) dont droit au bail				170 000	170 000
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 526 047	1 488 900
(3) dont créances à plus d'un an					

MUBEX

PICAVET - LEPIN
 COMMISSAIRES
 AUX
 COMPTES
 PUTIMPERLE



4

Bilan Passif

		31/01/2018	31/01/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	47 124	47 124
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	495 078	495 078
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 713	4 713
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	10 082 580	9 957 617
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	2 193 098	1 824 963
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	717	2 117
	Provisions réglementées	174 866	180 966
	Total des capitaux propres	12 998 176	12 512 578
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	127 561	120 561
	Total des provisions	127 561	120 561
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 789 505	1 635 655
	Emprunts et dettes financières divers	35 054	35 054
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 707	7 609
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 148 314	3 726 951
	Dettes fiscales et sociales	2 724 060	3 015 435
	DETTES DIVERSES		
Ecarts de conversion passif	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 072	97 140
	Autres dettes	606 611	480 758
	Produits constatés d'avance (1)		853
	Total des dettes	9 314 323	8 999 453
TOTAL PASSIF		22 440 060	21 632 592
Total du bilan en centimes		22 440 059,73	21 632 592,13
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		7 880 689	8 176 116
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			649 258

MUBEX

PICAVET
AUX
COMPTES
QUIMPERLE



4

Compte de Résultat 1/2

		31/01/2018		31/01/2017
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	89 773 814		89 773 814
	Production vendue (Biens)	56 557		56 557
	Production vendue (Services et Travaux)	958 520		958 520
	Montant net du chiffre d'affaires	90 788 891		90 788 891
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			21 285
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			364 055
	Autres produits			8 206
	Total des produits d'exploitation (1)			91 182 437
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			68 900 634
	Variation de stock			(111 388)
	Achats de matières et autres approvisionnements			293 937
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes			8 216 130
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 065 639
	Salaires et traitements			6 660 657
	Charges sociales du personnel			2 443 254
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations			898 338
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			193 143
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			7 000
	Autres charges			14 982
	Total des charges d'exploitation (2)			88 582 324
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 600 113
				2 538 480

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE



4

Compte de Résultat 2/2

		31/01/2018	31/01/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 600 113	2 538 480
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	22 389	19 931
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	38	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	25 696	137 702
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		48 123	157 633
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	33 121	165 310
	Intérêts et charges assimilées (4)	9 295	25 591
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	141	2
Total des charges financières		42 557	190 903
RESULTAT FINANCIER		5 565	(33 270)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 605 678	2 505 209
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	7 354	633
	Sur opérations en capital	223 269	1 400
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	48 551	30 154
	Total des produits exceptionnels	279 174	32 187
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	116	18 197
	Sur opérations en capital	76 993	113
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	42 451	47 160
	Total des charges exceptionnelles	119 560	65 470
RESULTAT EXCEPTIONNEL		159 614	(33 283)
PARTICIPATION DES SALAIRES		258 318	247 753
IMPOTS SUR LES BENEFICES		313 876	399 211
TOTAL DES PRODUITS		91 509 734	87 973 485
TOTAL DES CHARGES		89 316 635	86 148 523
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 193 098	1 824 963
Résultat de l'exercice en centimes		2 193 098,32	1 824 962,56
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		23	
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRE
COMPTES
QUIMPERLE



6

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2017 (PCG 2017).

Le PCG 2017 correspond au règlement ANC n° 2017-01 du 05 mai 2017 (homologué par l'arrêté du 26 Décembre 2017, publié au JO du 30 Décembre 2017), complété des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode - Autres informations

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LOGICIELS

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

FONDS DE COMMERCE

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce : aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles entrées au cours de l'exercice ont été traitées en respectant la réglementation.

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations entrées :

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

MUBEX



4

Règles et Méthodes Comptables

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
- à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) :

- **Immobilisations incorporelles** : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
- **Immobilisations corporelles** : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
- **Immobilisations financières** :
 - > Titres de participations : La société n'a pas opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses sont donc incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
 - > Autres titres : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2^{ème} catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

MUBEX



4

Règles et Méthodes Comptables

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristournes au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

CREDIT-BAIL

Les caractéristiques des contrats conclus au cours des exercices précédents sont mentionnées dans l'état des engagements de crédit-bail joint en annexe.

AUTRES POSTES DU BILAN

- Cpt 231000 Immobilisations en cours : 6 290€

Concerne les honoraires engagés pour la parapharmacie.

- Honoraires DENOTE DESIGN : 3 500€

- Honoraires ICC : 2 970€

- Cpt 238000 Avances et acomptes : 74 923.70€

KIDER acompte 30% (rénovation dep DPH) : 18 600€

CESBRON acompte 30% (remplacement fluide frigorigène et remplacement du réservoir liquide) : 13 253.70€

LINDERA acompte 40% mobilier parapharmacie : 25 400€

ACE acompte 30% système de vidéosurveillance mis en place dans le couloir administratif : 17 670€

MUBEX



Autres informations de l'annexe

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société dépend de la convention collective N°3305 des activités de « Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire », qui prévoit le droit pour les salariés à des indemnités de fin de carrière et en définit les modalités d'application.

Aucun autre accord particulier ou non n'a été signé par l'entreprise et il n'existe pas d'engagements pris au profit des seuls dirigeants.

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Ces engagements sont évalués à 594 150 euros à la clôture de l'exercice.

Les engagements de retraite ne font l'objet d'aucune provision comptable.

La société disposait d'un contrat IFC pour couvrir ses dépenses relatives aux départs en retraite de ses salariés.

A la clôture de l'exercice, la totalité des fonds a fait l'objet d'un remboursement.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes sur l'exercice se monte à 8 804 euros HT et se rapporte à l'audit légal des comptes de l'exercice précédent (ces honoraires avaient été provisionnés en N-1 à hauteur de 5 287 euros pour le solde à facturer).

Les honoraires relatifs à la mission d'audit légal des comptes de l'exercice clos au 31/01/2018 ont été provisionnés à hauteur de 5 300 euros pour le solde à facturer.

CICE

Un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été calculé sur la base des salaires versés de janvier 2017 à décembre 2017 au taux de 7% pour un montant de 408 774 euros.

De plus, un produit à recevoir CICE a été calculé sur la base des salaires de janvier 2018 au taux de 6% pour un montant de 25 500 euros.

S'agissant d'un crédit d'impôt imputable sur l'impôt sur les sociétés, et conformément à l'avis de la CNCC, ces produits ont été comptabilisés au crédit de deux sous-comptes du poste "Impôt sur les bénéfices" du compte de résultat de l'exercice.

Conformément à l'article 224 quater C du CGI, le CICE perçu au cours de l'exercice a servi au financement de l'amélioration de la compétitivité. Ainsi, il a permis notamment de financer des investissements nécessaires à cette activité, de participer à l'effort de formation, de contribuer au maintien et à l'amélioration de notre politique salariale et d'améliorer notre fonds de roulement.

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE



4

Autres informations de l'annexe

Le CICE à percevoir sera affecté de la même façon.

INTEGRATION FISCALE

Les résultats de la SAS PLEDIS sont intégrés fiscalement dans les résultats de sa mère :

- La SAS ALNATH

La SAS ALNATH est donc redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre des résultats de l'ensemble du groupe (article 223 A du CGI).

La convention d'intégration fiscale est basée sur la méthode de neutralité concernant le calcul de l'impôt sur les sociétés.

La SAS ALNATH établit également des comptes consolidés, en tant que société mère consolidante, pour son compte et celui de sa filiale la SAS PLEDIS.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

MUBEX



4

Engagements hors bilan

DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

- **Emprunt de 1 150 000 Euros** auprès de la **BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL** :
Nantissement du fonds de commerce
Situation à la clôture de l'exercice : **821 428.56 Euros**

- **Emprunt de 1 000 000 Euros** auprès de la **BANQUE POSTALE**
Nantissement du fonds de commerce
Situation à la clôture de l'exercice : **966 867.64 Euros**

- **Ouverture de crédit de 2 500 000 Euros** auprès du **CREDIT AGRICOLE** :
Durée 48 mois à compter du 01/09/2016
Nantissement du fonds de commerce

- **Ouverture de crédit de 700 000 Euros** auprès de **ARKEA**
Pas de garanties

MUBEX



4

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2018
VALEUR D'ORIGINE					116 850	116 850
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				32 900	32 900
	Dotation exercice				23 370	23 370
	TOTAL				56 270	56 270
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				29 285	29 285
	Redevances Exercice				23 947	23 947
	TOTAL				53 232	53 232
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				12 387	12 387
	entre 1 et 5 ans				18 566	18 566
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				30 952	30 952
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				24 000	24 000
	entre 1 et 5 ans				36 883	36 883
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				60 883	60 883
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRE
AUX
COMPTES
QUIMPERLE

Capital social

		31/01/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 080,00	15,3000	47 124,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		3 080,00	15,3000	47 124,00

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE

Effectif moyen

		31/01/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		19	
	Professions intermédiaires		18	
	Employés		234	
	Ouvriers		21	
	TOTAL		291	

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE

PICAVET - LE DALL
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
GUIMPERL

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 399 294		10 568			1 409 861
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 399 294		10 568			1 409 861
CORPORELLES	Terrains	390 865					390 865
	Constructions sur sol propre	1 444 619		6 636		1 150	1 450 105
	sur sol d'autrui	230 207					230 207
	instal. agencé aménagement	10 136 020		441 419		120 938	10 456 501
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 233 778		263 555		157 287	2 340 047
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	64 856					64 856
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	882 768		63 808		84 654	861 922
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			6 290			6 290
	Avances et acomptes	22 844		74 924		22 844	74 924
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 405 958		856 632		386 873	15 875 717
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 570 744		312 428		33 311	1 849 861
	Autres titres immobilisés	1 063 197		8 109			1 071 306
	Prêts et autres immobilisations financières	734 536		31 977		38 916	727 598
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 368 476		352 514		72 226	3 648 764
TOTAL		20 173 728		1 219 713		459 099	20 934 342

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE



4

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	272 932	1 049		273 982
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	272 932	1 049		273 982
CORPORELLES				
Terrains	44 403	10 463		54 866
Constructions sur sol propre	464 280	120 595	21	584 855
sur sol d'autrui	191 112	8 495		199 607
instal. agencement aménagement	7 685 334	541 213	106 600	8 119 948
Instal technique, matériel outillage industriels	1 765 811	141 446	134 625	1 772 632
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	40 665	9 359		50 024
Matériel de bureau, mobilier	693 486	65 717	75 110	684 093
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 885 092	897 288	316 356	11 466 025
TOTAL	11 158 024	898 338	316 356	11 740 006

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.		2 901		1 137	3 490		(1 727)
Instal. technique matériel outillage industriels	560	30 935		4 664	25 868		963
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport		957					957
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 098			13 391		(6 293)
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	560	41 891		5 802	42 750		(6 100)
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	560	41 891		5 802	42 750		(6 100)
TOTAL GENERAL NON VENTILE	42 451			48 551			(6 100)

MUBEX

 AUX
COMPTES
QUIMPERLE


4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	180 966	42 451	48 551	174 866
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	180 966	42 451	48 551	174 866
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	16 561			16 561
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	104 000	7 000		111 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	120 561	7 000		127 561
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	165 310	33 121		198 431
	Sur stocks et en-cours	351 857	187 266	351 857	187 266
	Sur comptes clients	6 152	3 016	6 152	3 016
	Autres	6 046	2 861	6 046	2 861
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	529 365	226 264	364 055	391 574
	TOTAL GENERAL	830 892	275 715	412 606	694 001
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			200 143 33 121 42 451	364 055 48 551	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE



4

Créances et Dettes

		31/01/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	861 571	861 571	
	Prêts	37 694	37 694	
	Autres immobilisations financières	689 903	689 903	
	Clients douteux ou litigieux	5 984	5 984	
	Autres créances clients	314 505	314 505	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 806	3 806	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	129 516	129 516	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 052	44 052	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	25 500	25 500	
	Groupe et associés	929 931	929 931	
	Débiteurs divers	1 627 534	1 627 534	
	Charges constatées d'avances	461 782	461 782	
TOTAL DES CREANCES		5 131 779	5 131 779	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		18 476		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/01/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 789 505	364 579	1 424 926	
	Emprunts et dettes financières divers	35 054	35 054		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 148 314	4 148 314		
	Personnel et comptes rattachés	1 263 065	1 263 065		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	867 555	867 555		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	70 494	70 494		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	522 946	522 946		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 072	2 072		
	Groupe et associés	282	282		
	Autres dettes	606 329	606 329		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		9 305 616	7 880 689	1 424 926	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		197 418			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		282			

MUBEX



4

Produits à recevoir

		31/01/2018
Total des Produits à recevoir		853 268
Créances rattachées à des participations		3 097
27680000 Intérêts courus	3 097	
Autres Immobilisations financières		3
27684000 Intérêts courus s/Pret SCARMOR	3	
AUTRES CREANCES		850 169
40981000 Avoirs sur achats à recevoir	18 428	
40983000 Fourn.Avoirs à recevoir ESP.CU	40 038	
40985300 Rist. à recevoir direct.	6 309	
40985600 Rist. à recevoir Centrale	539 202	
43870000 Organismes sociaux - P.A.R.	74 600	
43870100 Rembt FORMATION à Recevoir	12 048	
43879000 Séc.Soc.indemnités à recevoir	8 707	
43879500 Prevoyance .indemnités à recev	34 162	
44870100 Etat-produits à recevoir C.I.C	25 500	
45580000 Associés c/c intérêts courus	23	
46870000 Divers produits à recevoir	21 144	
46870100 Excédent Cotis SCARMOR à rece	70 000	
50880000 Int.courus s/oblig bons val.as	8	

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE

Charges à payer

		31/01/2018
Total des Charges à payer		2 731 811
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 209
16884000	Int.cour.s/emprunt établ.crédi	1 209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 829
40910000	Fourn. avances acptes commande	25 750
40810000	Fnp Fournisseurs Rayons	5 079
Dettes fiscales et sociales		2 300 777
42820000	Dettes prov pour CP nouvelle p	318 215
42821000	Dettes prov pour CP ancienne p	185 692
42830000	Dettes provisionnées 13ème moi	38 476
42840000	Dettes provisionnées partic sa	258 318
42861000	Intéressement à payer	244 878
42864000	Prime bilan au pers.à payer	217 000
43820000	Ch. soc. s/C.P Nouv Période	103 020
43821000	Ch. soc. s/C.P Anc Période	63 050
43860100	Ch. soc. à payer / Primes Billa	86 800
43860200	Ch. soc. à payer / 13e Mois	12 430
43860300	Ch. soc. à payer / Autres Sala	100 639
43863000	Ch. soc a payer comité entrepr	5 063
43864000	Charges sociales à payer FPC	69 661
43864500	Ch. soc. à payer Eff Construct	30 250
43864800	Ch. soc. à payer Taxe Apprenti	44 339
44862000	ETAT-CVAE	20 859
44862100	Etat - Ch à payer Taxes FONCIE	9 656
44862200	Etat - Ch à payer C.F.E	6 129
44862300	Etat - Ch à payer T.V.T.S	721
44865000	Etat - Ch à payer C3S	123 478
44865100	Etat - Ch à payer Tascom	349 640
44866200	Etat - Ch à payer Taxe SOFIA C	3 954
44866300	Etat - Ch à payer SACEM	3 413
44866400	Etat - Ch à payer Taxe PUBLICI	5 096
Dettes fournisseurs d'immobilisation		390
40840000	Fourn. immo factures à recevoi	390
Autres dettes		398 607
46860000	Charges à payer	2 202
46860100	Charges à Payer - Etudes/Reche	2 855
46860200	Charges à Payer - Publicité	95 328
46860300	Charges à Payer - Voyages/Dépl	5 242
46860400	Charges à Payer - Honoraires	75 300
46860500	Charges à Payer - Loyers/Charg	41 045
46860600	Charges à Payer - Maintenances	10 438
46860700	Charges à Payer - Electricité-	42 161
46860800	Charges à Payer - Cotisations	83 172
46860900	Charges à Payer - Assurances	4 817
46861100	Charges à Payer - Certégy	902
46861200	Charges à Payer - Affranchisse	543
46861300	Charges à Payer - Téléphone	377
46861500	Charges à Payer - Eau	9 272
46861700	Charges à Payer - Sous-Traitant	1 863

MUBEX

PICAVET - LE DAN
COMMUNSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE



4

Charges à payer

		31/01/2018	
46861800	Charges à Payer - Petit Matéri	848	
46862000	Charges à Payer - CEGOS	10 137	
46862200	Charges à Payer - AWEN	233	
46862400	Charges à Payer - Frais Repas	10 171	
46862500	Charges à Payer - Frais Col&se	1 700	

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE

Produits constatés d'avance

31/01/2018

Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance - Exploitation		
487200	Avoirs constatés d'avance	

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERIE



Charges constatées d'avance

		31/01/2018
Charges constatées d'avances		461 782
Charges constatées d'avance - Exploitation		461 782
486010	C.C.A - CADUCEE	
486100	C.C.A - Achats	
48610000	C.C.A - Achats	9 337
486102	C.C.A - Locations Immobilières	
48610200	C.C.A - Locations Immobilières	292 597
486112	C.C.A - Locations Matériels Au	
48611200	C.C.A - Locations Matériels Au	8 814
486120	C.C.A - Sous - Traitance	
48612000	C.C.A - Sous - Traitance	23 784
486150	C.C.A - Maintenances Matériels	
48615000	C.C.A - Maintenances Matériels	17 477
486151	C.C.A - Maintenance Informatiq	
48615100	C.C.A - Maintenance Informatiq	11 038
486202	C.C.A - Assurances	
48620200	C.C.A - Assurances Multirisque	7 232
486250	C.C.A - Honoraires	
48625000	CCA honoraires	4 522
486300	C.C.A - Affichages permanents	
48630000	CCA affichages permanents	43 090
486360	C.C.A - Cotisations	
48636000	C.C.A - Cotisations	4 181
486600	C.C.A - Frais Divers	
Charges constatées d'avance - Financières		
48660000	C.C.A - Frais Divers	39 710

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE



4

Produits et Charges exceptionnels

		31/01/2018
Total des produits exceptionnels		279 174
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION		7 354
Dédits pénalités/achats ventes	1 457	
Dédits pénalités/Textile Chaus	31	
Dégrèvements d'impôts	563	
Produits exception exercices a	5 303	
PRODUITS EXCEPTIONNELS EN CAPITAL		223 269
Prod sur cessions d'immob corp	1 764	
Prod sur cessions d'immob fina	220 105	
Quote-part subv invest virée r	1 400	
Reprises sur provisions et transferts de charges		48 551
Reprises prov amort dérogatoir	48 551	
Total des charges exceptionnelles		119 560
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		116
pénalités amendes fiscales&pén	116	
CHARGES EXCEPTIONNELLES EN CAPITAL		76 993
valeurs comptables immos corpo	47 673	
valeurs comptables immos finan	29 320	
CHARGES EXCEPTIONNELLES AMORT. & PROVISIONS		42 451
dot provisions amort dérogatoi	42 451	
Résultat exceptionnel		159 614

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/01/2018	Résultat avant Impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 605 678	343 217	2 262 461
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(98 704)	(29 341)	(69 363)
RESULTAT COMPTABLE		2 506 974	313 876	2 193 098

(1) après retraitements fiscaux.

MUBEX

PICAVET - LE DAIN
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES
QUIMPERLE

PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 22 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-deux juin,
A dix heures,

Les actionnaires de la société « PLEDIS », Société par Actions Simplifiée au capital de 47.124 Euros, divisé en 3.080 actions de même valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège de la société à PLERIN (22190) – Zone d'Activités Commerciales du Plateau, sur convocation régulière à l'initiative du Président par lettre en date du 7 juin 2018.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas CHAUSSEE, Président.

Sont désignés comme scrutateurs ~~Messieurs~~ *N. Jean. Marie DE BEL AIR*

Est désignée comme secrétaire de séance Maître Séverine LAVAT.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que **8** actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **3035** actions sur les 3.080 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet PICAUVET LE DAIN, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 7 juin 2018, est *présent*

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2018,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il déclare que le rapport du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ont été remis aux actionnaires dans les délais légaux et dans le même temps tenus, à leur disposition au lieu du siège social et qu'ainsi, ils ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

NC *R*
JY/DA

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du conseil de parrainage,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2018, quitus au Président et au commissaire aux comptes,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Démission de Monsieur Patrick BELLEC de son mandat de membre du Conseil de Parrainage et désignation d'un nouveau membre en son remplacement,

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de cessions d'actions,
- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport du Président, de celui du Commissaire aux comptes, et déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues entre les actionnaires et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président, du rapport du conseil de parrainage et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 janvier 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître un bénéfice d'un montant de 2.193.098,32 Euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2018 quitus de sa gestion au Président. Elle donne également au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Vote : nombre de voix pour : 3075
nombre de voix contre : -
abstentions : -

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve expressément le montant des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et dont le montant s'élève à 3.094 euros au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 correspondant à des amortissements excédentaires.

MC₂
JY PARRA

Vote : nombre de voix pour : 3075
nombre de voix contre : —
abstentions : —
CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes, à concurrence de 1.900.000 €
Soit un dividende de 616,88 euros par action,

- Le solde au poste « Autres réserves », soit 293.098,32 €
Ce qui porte le solde de ce poste à la somme de 10.375.677,88 euros.

TOTAL AFFECTÉ 2.193.098,32 €

Ainsi chacune des 3.080 actions reçoit un dividende de 616,88 Euros (valeur arrondie) mis en paiement immédiatement.

L'Assemblée Générale prend également acte que :

- Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.
- Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 2 nouveau du même Code, les associés personnes physiques y ayant intérêt pourront toutefois opter pour l'imposition desdits dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ladite option étant irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus, gains et autres profits entrant dans le champ d'application du PFU. Cette option devra être expresse et exercée en 2019 lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.
- Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/01/2015	681,82 Euros	1.363,64 Euros	2.098.636,36 Euros
31/01/2016	883,12 Euros	1.766,24 Euros	2.718.233,86 Euros
31/01/2017	551,95 Euros	1.103,90 Euros	1.698.896,10 Euros

Vote : nombre de voix pour : 3075
nombre de voix contre : —
abstentions : —
CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NC
3
S
S
S

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte de la poursuite des conventions antérieures et de l'absence de convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2018.

Vote : nombre de voix pour : 3075
nombre de voix contre : —
abstentions : —

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de la Société PONT L'ABBE DISTRIBUTION de son mandat de membre du Conseil de Parrainage, décide de nommer en son remplacement la société PLOUDADIS, pour une durée indéterminée.

En outre, l'Assemblée Générale, connaissance prise des nouvelles réglementations de l'enseigne E.LECLERC, décide de nommer la société LOUDELAC en qualité de cinquième membre du Conseil de Parrainage.

Vote : nombre de voix pour : 3075
nombre de voix contre : —
abstentions : —

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et conformément à l'article 12.2.4 des statuts, autorise les projets de cession :

- par Monsieur Patrick BELLEC de l'action lui appartenant au sein de la Société au profit de Monsieur Jean-Marie de BEL AIR ;
- par la société PONT L'ABBE DISTRIBUTION de l'action lui appartenant au sein de la Société au profit de la société LOUDELAC.

moyennant un prix de 6.360 euros par action, sans garantie d'actif et de passif.

En conséquence, l'Assemblée Générale agréée, sous réserve de la réalisation desdites cessions, Monsieur Jean-Marie DE BEL AIR ainsi que la société LOUDELAC en qualité de nouveaux actionnaires.

Vote : nombre de voix pour : 3076
nombre de voix contre : —
abstentions : —

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

MC
STUBA 82

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publications et autres requises par la loi, en suite de l'adoption des résolutions qui précèdent.

Vote : nombre de voix pour : 2075
nombre de voix contre : -
abstentions : -

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Monsieur Nicolas CHAUSSEE



LE SECRETAIRE
Maître Séverine LAVAIL



LES SCRUTATEURS
Monsieur Jean-Paul DEBELAIR



Monsieur

PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 22 JUIN 2018**

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

.../...

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes, à concurrence de <i>Soit un dividende de 616,88 euros par action,</i>	1.900.000 €
- Le solde au poste « Autres réserves », soit <i>Ce qui porte le solde de ce poste à la somme de 10.375.677,88 euros.</i>	293.098,32 €
TOTAL AFFECTE	2.193.098,32 €

Ainsi chacune des 3.080 actions reçoit un dividende de 616,88 Euros (valeur arrondie) mis en paiement immédiatement.

L'Assemblée Générale prend également acte que :

- Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.
- Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 2 nouveau du même Code, les associés personnes physiques y ayant intérêt pourront toutefois opter pour l'imposition desdits dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ladite option étant irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus, gains et autres profits entrant dans le champ d'application du PFU. Cette option devra être expresse et exercée en 2019 lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.
- Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

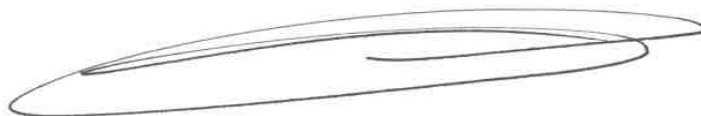
Exercice	Dividende par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/01/2015	681,82 Euros	1.363,64 Euros	2.098.636,36 Euros
31/01/2016	883,12 Euros	1.766,24 Euros	2.718.233,86 Euros
31/01/2017	551,95 Euros	1.103,90 Euros	1.698.896,10 Euros

.../...

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'assemblée générale en date du 22 juin 2018.

**Certifiée conforme
Le Président**



PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

RAPPORT DE GESTION

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 22 JUIN 2018**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et vous proposer d'agréer les projets de cessions d'actions et de nouveaux associés en prévision desdites cessions.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et du Conseil de parrainage.

Ces rapports, de même que les comptes et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1 – Activités de l'exercice écoulé

En conséquence de la cessation de son activité de pressing exploitée au sein de la galerie par notre filiale, la société NOV'PRESS, suite à la cession de son droit au bail, sa dissolution sans liquidation a été décidée le 29 septembre 2017.

2 – Résultats de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2018, notre chiffre d'affaires est en hausse pour s'établir à 90.788.891 Euros (dont 89.773.814 Euros de vente de marchandises) contre un chiffre d'affaires de 87.351.512 Euros l'exercice précédent, soit une progression de 3,94 %.

Compte tenu notamment de (i) subventions d'exploitation pour un montant de 21.285 Euros, (ii) reprises sur amortissements et provisions d'un montant de 364.055 Euros, et (iii) d'autres produits pour un montant de 8.206 Euros, les produits d'exploitation s'élèvent à un montant de 91.182.437 Euros contre 87.783.666 Euros l'exercice précédent.

NC

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté pour s'élever à un montant de 88.582.324 Euros contre 85.245.186 Euros l'exercice précédent, soit une hausse de 3,91 %.

Les postes les plus significatifs sont :

- le poste « Achats de marchandises » qui s'élève (variation de stocks comprise) à 68.789.246 Euros contre 64.711.000 Euros l'exercice précédent,
- le poste « Achats de matières premières et approvisionnements » qui s'élève (variation de stocks comprise) à 293.937 Euros contre 301.721 Euros pour l'exercice précédent,
- le poste « Autres achats et charges externes » qui s'élève à 8.216.130 Euros contre 7.754.578 Euros l'exercice précédent,
- le poste « Impôts et taxes » qui s'élève à 1.065.639 Euros contre 1.050.623 Euros l'exercice précédent.

Le poste « Salaires et traitements » est passé de 6.248.527 Euros l'exercice précédent à 6.660.657 Euros pour cet exercice avec un effectif moyen de 291 personnes contre 290 l'exercice précédent. Les charges sociales se sont élevées quant à elles à 2.443.254 Euros contre 2.367.620 Euros l'exercice précédent.

Il a été comptabilisé une dotation aux amortissements sur immobilisations pour 898.338 Euros sur cet exercice, ainsi qu'une dotation aux dépréciations sur actif circulant pour 193.143 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort en conséquence bénéficiaire à 2.600.113 Euros, contre un bénéfice d'exploitation de 2.538.480 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de la société s'élève à 5.565 Euros contre un résultat financier déficitaire à hauteur de 33.270 Euros l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 159.614 Euros contre un résultat exceptionnel négatif de 33.283 Euros l'exercice précédent, de la participation des salariés pour 258.318 Euros et d'un impôt sur les sociétés, après imputation notamment du CICE pour 408.793 Euros, de 313.876 Euros, le résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018 est un bénéfice de 2.193.098 Euros contre un bénéfice de 1.824.963 Euros l'exercice précédent.

3 – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre objectif est de poursuivre le développement de notre chiffre d'affaires au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} février 2018, tout en veillant à la maîtrise de nos charges.

II - INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation sont conformes au plan comptable. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives au CICE

Un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été calculé sur la base des salaires versés de janvier 2017 à décembre 2017 au taux de 7% pour un montant de 408.793 euros.

De plus, un produit à recevoir CICE a été calculé sur la base des salaires de janvier 2018 au taux de 6% pour un montant de 25.500 euros.

S'agissant d'un crédit d'impôt imputable sur l'impôt sur les sociétés, et conformément à l'avis de la CNCC, ces produits ont été comptabilisés au crédit de deux sous-comptes du poste « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat de l'exercice.

Conformément à l'article 224 quater C du CGI, le CICE perçu au cours de l'exercice écoulé a servi au financement de l'amélioration de la compétitivité de notre société. Ainsi, il a permis notamment de financer des investissements nécessaires à l'activité, de participer à l'effort de formation, de contribuer au maintien et à l'amélioration de notre politique salariale et d'améliorer notre fonds de roulement.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'activité de notre société, nous n'avons rien de particulier à signaler.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Notre Société a acquis 99% des parts de la SCI DES OISEAUX, société propriétaire d'une partie de l'immobilier d'exploitation du centre commercial, laquelle a elle-même acquis l'immobilier appartenant à la SCI LA PRUNELLE.

Nous vous précisons que cet achat a été financé par un prêt bancaire souscrit auprès de la banque EDEL.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune filiale ou société contrôlée au cours de l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes, à concurrence de 1.900.000 €
Soit un dividende de 616,88 euros par action,

- Le solde au poste « Autres réserves », soit 293.098,32 €
Ce qui porterait le solde de ce poste à la somme de 10.375.677,88 euros.



TOTAL AFFECTE

2.193.098,32 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à un montant de 11.098.176 Euros.

Chacune des 3.080 actions recevrait ainsi un dividende de 616,88 Euros (valeur arrondie) mis en paiement immédiatement.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article 200 A, 2 nouveau du même Code, les associés personnes physiques y ayant intérêt pourront toutefois opter pour l'imposition desdits dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ladite option étant irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus, gains et autres profits entrant dans le champ d'application du PFU. Cette option devra être expresse et exercée en 2019 lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/01/2015	681,82 Euros	1.363,64 Euros	2.098.636,36 Euros
31/01/2016	883,12 Euros	1.766,24 Euros	2.718.233,86 Euros
31/01/2017	551,95 Euros	1.103,90 Euros	1.698.896,10 Euros

DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2018, des dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts ont été engagées par la Société à hauteur de 19.602 Euros, correspondant à des amortissements excédentaires.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture de l'exercice :

- **Au titre de l'exercice clos le 31/01/2018**
(tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)

Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
---	---

NC

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						21						
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)		12.580€ TTC	3.936€ TTC	-	3.007	19.524 € TTC		16.781€ TTC	837€ TTC	143€ TTC	1.523€ TTC	19.284€ TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)		0,0143% TTC	0,0045% TTC	0,00% TTC	0,0034 %	0,0222 % TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0,016% TTC	0,001 % TTC	0,00 % TTC	0,001% TTC	0,019% TTC	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	9						0					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	87.479						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☒ Délais légaux :						☐ Délais contractuels : ☒ Délais légaux :					

MC

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux Comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées aux articles L.227-10 et L.227-11 du Code de commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

MANDATS DU PRESIDENT, DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARRAINAGE ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le mandat du Président se poursuit normalement et ne vient pas à expiration lors de la présente assemblée.
2. Les mandats des membres du Conseil de parrainage, nommés pour une durée indéterminée, se poursuivent et n'arrivent pas à expiration.

Toutefois, nous vous précisons que Monsieur Patrick BELLEC ainsi que la société PONT L'ABBE DISTRIBUTION envisagent de céder l'action leur appartenant au sein de la Société. Dans cette perspective, la société PONT L'ABBE DISTRIBUTION démissionne de son mandat de membre du Conseil de Parrainage.

Nous vous remercions, ainsi, de bien vouloir nommer la société PLOUGADIS en son remplacement.

En outre et afin de se conformer aux nouvelles réglementations de l'enseigne E.LECLERC, nous vous remercions de bien vouloir nommer la société LOUDELAC en qualité de cinquième membre du Conseil de Parrainage.

3. Les mandats des Commissaires aux comptes se poursuivent normalement et aucun d'eux ne vient à expiration lors de la présente assemblée.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2013 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019.

III – CESSIONS D' ACTIONS

Il est envisagé :

- la cession par Monsieur Patrick BELLEC de l'action lui appartenant au sein de la Société au profit de Monsieur Jean-Marie DE BEL AIR ;
- la cession par la société PONT L'ABBE DISTRIBUTION de l'action lui appartenant au sein de la Société au profit de la société LOUDELAC.

moyennant un prix de 6.360 euros par action, sans garantie d'actif et de passif.

Par conséquent, il vous sera proposé d'agréer Monsieur Jean-Marie DE BEL AIR ainsi que la société LOUDELAC en qualité de nouveaux actionnaires.



IV – PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport, et des rapports présentés par le Conseil de parrainage et votre Commissaire aux Comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à l'assemblée dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons.

Le Président



SAS PLEDIS

**ZAC du Plateau
22190 PLERIN**

COMMISSARIAT AUX COMPTES 2018

**Rapports du Commissaire aux comptes
pour l'exercice clos le 31 janvier 2018**



**CABINET
PICAUVET - LE DAIN**

CABINET PICAUVET LE DAIN



**CABINET
PICAVET - LE DAIN**

**SAS PLEDIS
ZAC du Plateau
22190 PLERIN**

**SOCIETE
D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE
COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

**Patrick LE DAIN
Patrick PICAVET**

**Experts comptables
Commissaires aux comptes**

**QUIMPERLE
18 rue Eric Tabarly - B.P.329
29391 Quimperlé Cedex
Tél. 02 98 39 07 80
Fax 02 98 39 22 64**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/01/2018

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Quimperlé, le 6 juin 2018

Pour le CABINET PICAVET LE DAIN
Commissaire aux Comptes
Patrick PICAVET

Inscrite au tableau de l'Ordre (région de Bretagne) - Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
S.A.R.L. au capital de 640 000 Euros - R.C. Quimper B 339 667 784 - N° TVA intracommunautaire FR 82 339 667 784 00047

1





CABINET
PICAVET - LE DAIN

SAS PLEDIS
ZAC du Plateau
22190 PLERIN

**SOCIETE
D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE
COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

**Patrick LE DAIN
Patrick PICAVET**

**Experts comptables
Commissaires aux comptes**

**QUIMPERLE
18 rue Eric Tabarly - B.P.329
29391 Quimperlé Cedex
Tél. 02 98 39 07 50
Fax 02 98 39 22 64**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018**

Aux associés,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLEDIS relatifs à l'exercice clos le 31/01/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/02/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CP



4

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

pp

2

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Quimperlé, le 6 juin 2018

Pour le CABINET PICAUVET LE DAIN
Commissaire aux Comptes
Patrick PICAUVET

